

Conseil communal

Décisions prises le 10 juin

1. **Acceptation du préavis 74/2021**
concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'761 m² et les bâtiments qui y sont construits, situés à la Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids pour le montant de CHF 750'000.- TTC.
2. **Acceptation du préavis 77/2021**
concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'457 m² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids pour un montant de CHF 745'000.- TTC.
3. **Acceptation du préavis 78/2021**
concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle N° 2609 de 1'335 m² et les bâtiments qui y sont construits, située à la Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids pour un montant de CHF 576'500.- TTC.
4. **Acceptation du préavis 70/2021**
concernant les comptes 2020.
5. **Acceptation du préavis 69/2021**
concernant le rapport de gestion 2020.
6. **Acceptation du préavis 76/2021**
concernant une demande de crédit de CHF 432'000.- TTC destiné à financer la reprise des collecteurs EC-EU privés jusqu'au 2^{ème} raccordement.
7. **Acceptation du préavis 75/2021**
concernant une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC destiné à financer la construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'une nouvelle chaudière à pellets, 100% énergie renouvelable.

Cartes journalières CFF

Voir les disponibilités des cartes sur notre site internet www.genolier.ch. Réservations par téléphone au 022 366.86.30, mail greffe@genolier.ch, ou en passant au greffe municipal. CHF. 45.-/carte.

Retour des bus nocturnes

Les bus nocturnes du district de Nyon reprennent leur circulation vendredi 2 juillet, après neuf mois d'interruption en raison de la pandémie. La Région de Nyon a pérennisé sur internet une page pratique regiondenyon.ch/bus-nocturnes regroupant tous les horaires et itinéraires actualisés.



La nuit fut belle !

Opération réussie avec 178 communes du Grand Genève qui ont participé activement à l'évènement du 21 mai en n'allumant pas leur éclairage public, dont 34 du district de Nyon. Les commerces, entreprises, acteurs privés ont également rejoint le mouvement ainsi que plus de 100 communes au-delà du Grand Genève !

NUMERO 4

Jun 2021

A agender :

26 juillet au 6 août

Fermeture du Greffe

1^{er} août

Une manifestation simplifiée, avec un programme à recevoir ultérieurement

Samedi 4 septembre

Portes ouvertes Fondation du Bois de Chênes

Samedi 11 septembre

Visite des alpages



Naissance :

Bienvenue à :

Come Leclercq
né le 5 avril

Assermentations de la Municipalité et du Conseil communal



La séance d'assermentation de la nouvelle Municipalité a eu lieu le 27 mai à la salle du Gossan, en présence de M. le Préfet Olivier Fargeon.



Assermentation des Conseiller(ère)s

Salutations municipales

De projets en réalisations, nous avons eu l'occasion, pendant plusieurs années, d'apporter notre contribution à la gestion et au développement de Genolier. Nous remercions la population de sa confiance et de son soutien. Meilleurs vœux aux nouvelles Autorités pour le présent et le futur de notre commune.

Florence Sage, Syndique, Georges Richard, Vice-syndic

Tondeuses... ...et bon voisinage



L'emploi des tondeuses à gazon motorisées et autres engins analogues, appareils de lavage à haute pression et autres machines bruyantes en général, est interdit les jours de repos public, (le dimanche et les jours fériés usuels), ainsi que les autres jours avant : 7h du lundi au vendredi et avant 8h le samedi, entre 12h et 13h30, de même que le soir après 19h30.

Energie renouvelable

La commune de Genolier a contribué à un bilan environnemental positif en 2020, en récoltant 150.84 tonnes de déchets organiques auprès des citoyens.

Les biodéchets sont une importante source d'énergie renouvelable et locale. La matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage permet la production de biogaz et d'engrais organique. En 2020, grâce à la valorisation des organiques ménagers les citoyens de Genolier ont contribué à préserver : 22.78 tonnes de CO², 1'886 kg d'éléments minéraux et oligo-éléments et 114'940 kWh d'énergie à réserves limitées.



Son truc à lui, la musique !



Owen Baldwin né à Genolier est un « ancien jeune » du village. Compositeur de musique de film, il allie passion de la musique et travail, en composant un style de musique qui mélange romantisme du 19^{ème} siècle et mélodies oniriques. Ses compositions sont disponibles sur toutes les plateformes de streaming (Spotify, Apple Music, etc.) A découvrir absolument !
www.owenabaldwin.com

Contrôles radar

Rte de Duillier, 19.03.21
205 véhicules contrôlés,
13 véhicules dénoncés !
Rte de Trélex, 11.03.21
736 véhicules contrôlés,
et 22 véhicules dénoncés.
Le taux d'infractions à Genolier, est de 3.72%.
Le taux d'infraction dans le canton est de 3.18%.

Collecte de vêtements

Aux écopoints de la route de la Cézille et de Sus-Châtel, ce sont plus de 6'500 kg de vêtements usagés ou de chaussures qui ont été récoltés en 2020 par Texaid. Le bénéfice de ces ramassages vont à des œuvres caritatives. Merci de votre contribution !

Canalisations

Les intempéries de ces dernières semaines ont provoqué quelques inondations de caves ou autres bâtiments. Nous vous rappelons que l'entretien des canalisations qui se situent entre les parcelles des propriétaires et les canalisations communales devraient être entretenues environ tous les 10 ans et ceci sous la responsabilité des propriétaires, afin d'éviter tout problème.



Entretien :
mieux vaut prévenir

Conseil communal Installation des autorités communales

Elections :

Président du Conseil communal : Monsieur Nicolas Bolay
Secrétaire : Madame Laurence Werlen

Vice-Présidente : Madame Carine Maeder

Scrutateurs : Messieurs Samuel Schmid et Daniel Tissot

Scrutateurs suppléants : Madame Maria Meylan et Monsieur Glenn Geissmann.

Pour les membres des commissions : prochainement sur le site : www.genolier.ch

Administration

Fermeture estivale

Cette année, la Municipalité a décidé de fermer le bureau du Greffe et du Contrôle des habitants pendant une période de deux semaines, soit du 26 juillet au 6 août. Réouverture le 9 août.



Prix artistiques 2021

Appel à candidatures

Les artistes et associations culturelles ont jusqu'au 6 septembre pour déposer leurs dossiers de candidatures aux prix artistiques respectifs de la Région de Nyon et de la Ville de Nyon. Le prix de la Région de Nyon est consacré cette année aux arts scéniques et le prix de la Ville de Nyon s'adresse aux jeunes jusqu'à 35 ans, qui se distinguent de manière déterminante dans les domaines de la musique, littérature, théâtre, danse, arts plastiques, photographie, cinéma arts décoratifs ou arts graphiques. Informations : regiondenyon.ch/prix-artistique